



DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE CERET

DECISION DU MAIRE
N°146/2022

**Animations 2022 - Signature d'un contrat de
cession ave l'association loi 1901 "Esprit Music"
pour la prestation de l'orchestre " NO NAME" le
samedi 20 août 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 reçue en préfecture le 25 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du Mandat,

Vu Les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant les orientations de la ville de Banyuls sur mer dans le domaine de l'animation

Considérant la programmation des animations 2022 et notamment la programmation estivale,

ARTICLE 1^{er} : **DECIDE** de signer un contrat de cession avec l'association loi 1901 « Esprit Music » représenté par Lionel Durant pour la prestation de l'orchestre « NO NAME ».

ARTICLE 2 : **Précise** que le spectacle est programmé le samedi 20 août 2022 à, Banyuls sur mer.

ARTICLE 3 : **DIT** que la dépense de cette opération d'un montant total TTC de 6 500,00 € (six mille cinq cents euros toutes taxes comprises) sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Banyuls sur mer, le mercredi 03 août 2022

Le Maire,
Jean-Michel SOLÉ

~~Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.~~